

de Rivalz et Deribes <sup>1</sup>. Ce dernier se montra relativement docile et demanda seulement l'autorisation de passer en France pour se justifier auprès du souverain. Il ajoutait dans sa lettre à Dumas : « Au surplus, monsieur, je vous prie d'être persuadé que je n'ai jamais eu contre vous aucun sentiment qui dût être mal interprété, que je vous ai toujours respecté pour vous et indépendamment de votre autorité, pour laquelle j'ai toujours conservé la soumission qu'elle exige de moi » <sup>2</sup>.

En raison de sa bonne volonté, Deribes fut autorisé à garder les arrêts dans sa résidence. Quant à Rivalz, « l'homme le plus violent, le plus passionné, le plus indépendant, le plus insolent », il refusa tout net d'accepter la punition qui le frappait, et malgré les représentations très vives de Poivre, fut envoyé à l'île Rodrigue où le commandant donna ordre de préparer une maison à son intention <sup>3</sup>.

Le coup d'état de Dumas ne laissa pas, à la réflexion et la première colère passée, de lui paraître un peu risqué. Aussi, en le narrant à ses amis et protecteurs, demande-t-il leur conseil et leur appui. Il s'efforce particulièrement de convaincre Dubuc qu'il a agi uniquement pour le bien du service du Roi. « En ouvrant mes dépêches, méfiez-vous de l'impression qu'on reçoit toujours d'une secousse violente. Comptez que la tête ne m'a pas tourné et que le soleil ardent de ces climats n'a pas pesé sur elle. Ceux qui passent en France rendront témoignage qu'elle est froide. Mais sans le coup de vigueur que j'ai porté, tout était perdu dans cette colonie. L'autorité du Roi y était foulée aux pieds ; je perdais personnellement toute considération, et au moindre mouvement de guerre, j'aurais voulu vainement rassembler trente habitants de cette colonie pour aider à la défense. Tout m'eût peté dans la main » <sup>4</sup>.

C'est aussi l'argument de la défense que Dumas invoque auprès de M<sup>me</sup> de Saint-Jean. S'il a payé d'audace, c'est pour empêcher l'autorité du Roi d'être « anéantie ». Il prie son amie de se renseigner auprès de Dubuc et de « faire tirer des extraits » de sa correspondance « pour les

---

1. *Journal de M. Dumas*, 23 février 1768 ; *Dépêches de M. Dumas*, 24 février.

2. *Mémoire et Consultation pour le S<sup>r</sup> Dumas*, 45.

3. *Journal de M. Dumas*, 23 février 1768 ; *Dépêches de M. Dumas*, 24 février.

4. *Copie de toutes les lettres écrites par M. Dumas*, 2 mars 1768, à M. Dubuc.